

ATTENTION



Pas de stimulateurs cardiaques
Pas d'implants métalliques



Pas d'objets métalliques
Pas de cartes ou tickets magnétiques
Pas de montres

**VOUS ALLEZ PASSER UNE IRM :
Veuillez lire attentivement ce document**

I. PRECAUTIONS

- Les allergies :

Si vous présentez un antécédent de réaction allergique médicamenteuse, alimentaire ou autre, vous devez le signaler au service qui si nécessaire vous prescrira une préparation allergique (en cas de programmation d'une injection de produit de contraste).

- Les corps étrangers métalliques :

Si vous êtes porteur d'un corps étranger métallique (éclat métallique, éclat d'obus, morceau d'aiguille...), vous devez en informer le service qui vous prescrira une radio afin de localiser précisément ce dernier. La radio devra être montrée à un médecin du service afin de déterminer si la réalisation de l'examen IRM est possible. Les résultats de la radio devront être communiqués au service le plus tôt possible pour vous orienter vers une autre modalité si l'IRM n'est pas réalisable.

- **Les corps étrangers métalliques intra oculaires :**

Si vous avez déjà reçu de la limaille de fer ou des éclats métalliques dans les yeux (meulage, travail du métal, bricolage...) que ce soit récemment ou il y a de nombreuses années, il est impératif de faire une radio du crâne de face et de profil pour vérifier l'absence de particules métalliques intra orbitaires pouvant contre indiquer la réalisation de l'examen IRM. En effet, sous l'influence du champ magnétique les particules métalliques peuvent bouger, entraînant des lésions irréversibles au niveau de votre œil. En cas de doute sur la radio, cette dernière doit être vue par un radiologue du service.

Si vous venez sans radio le jour de l'examen, votre IRM ne pourra pas avoir lieu.

- **Le matériel métallique post-chirurgical :**

En ce qui concerne les prothèses orthopédiques (plaque, vis, clous...), il faut respecter un délai allant de 72h à 3 mois en fonction de l'opération subie avant de passer un examen IRM. Pour les opérations au niveau du crâne, du cœur ou des vaisseaux sanguins, vous devez téléphoner au secrétariat pour donner la date de l'intervention et le nom de l'implant posé afin que le personnel vérifie la compatibilité de la prothèse avec le champ magnétique.

- **Les implants qui doivent être vérifiés par le service IRM :**

Veillez vous munir des documents avec référence du matériel qui vous ont été remis en post-opératoire et de l'accord du cardiologue.

- Valves et dérivations ventriculaires,
- Clamps artériels carotidiens,
- Clips anévrismes,
- Coïls,
- Stents,
- Filtre cave,
- Prothèses et valves cardiaques,
- Implants oculaires,
- Implants cochléaires,
- Implants péniens.

- **Grossesse et allaitement :**

La réalisation d'un examen IRM n'est pas contre indiquée chez la femme enceinte. Toutefois, en raison du principe de précaution, si l'examen n'est pas indispensable, il est conseillé d'attendre la fin de la grossesse. Par contre, l'injection de produit de contraste est contre indiquée.

En cas d'injection de produit de contraste chez la femme qui allaite, durant les 48 heures suivant l'injection, l'allaitement devra être interrompu.

- **Piercing et tatouage :**

Les piercings peuvent contenir des métaux supra conducteurs pouvant entraîner des légères brûlures lors de l'examen IRM. Il est donc IMPERATIF de les enlever.

La présence de tatouages ne contre indique pas l'examen IRM cependant les encres peuvent contenir des particules ferromagnétiques et des cas de brûlures ont été décrits.

- **Maquillage :**

Il est conseillé de ne pas se maquiller les yeux le jour de l'examen IRM car certains produits contiennent des particules ferromagnétiques susceptibles de provoquer des échauffements au niveau de la peau ou des zones d'ombre sur les images rendant l'interprétation difficile voire impossible.

- **Patch cutané :**

Certains patchs cutanés transdermiques contiennent une feuille d'aluminium. Ils doivent être enlevés avant tout examen IRM car il existe des risques de brûlure.

- **Insuffisance rénale :**

L'injection de produit de contraste reste possible mais un dosage de la clairance sera demandé afin de déterminer le degré de votre insuffisance rénale et donc de prescrire le produit de contraste adapté à votre cas.

II. LES CONTRE-INDICATIONS FORMELLES : il sera donc impossible de réaliser une IRM

Votre examen ne peut être réalisé si vous êtes porteur :

- d'un pacemaker (pile cardiaque),
- d'un défibrillateur cardiaque,
- d'un cathéter cardio vasculaire,
- d'un neurostimulateur,
- d'un stimulateur de croissance,
- d'une pompe électronique implantable pour injection automatisée de médicaments (Ex : pompe à insuline, ou aiguille chimio),
- d'une chambre implantable à régulation électronique.

III. MATERIEL POUVANT RENDRE L'EXAMEN INAPROPRIE

Les prothèses dentaires, le matériel d'orthodontie (bagues, arcs), les stérilets, les prothèses orthopédiques ne sont pas contre-indiqués mais entraînent des zones d'ombre au niveau des images rendant l'interprétation difficile voire impossible si le matériel se situe dans partie du corps à explorer en IRM.

Notre service étudiera la faisabilité de l'examen.